

Agence Lemaire Sas de La Lys
Transaction immobilière-Location-conseil

Honoraire de transaction année 2025

Les honoraires d'agence sont TTC et à la charge du vendeur

-HONORAIRE VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ET TERRAIN

Vente d'immeuble à usage d'habitation et terrain	% TTC
De 0 à 70 000 €	5000 €
De 70001 à 100000 €	8 % maximum sur le prix de vente
De 100001 à 200000 €	6 % maximum sur le prix de vente
De 200001 à 350000 €	5 % maximum sur le prix de vente
350001 € et plus	4.00 % maximum sur le prix de vente

-HONORAIRE VENTE PARKING ET BOX

2000 € TTC forfaitaire

-REDACTION D'ACTES

Les rédactions de compromis ou de promesses de vente font parties de nos prestations. Aucun honoraire, aucun frais de quelque nature que ce soit n'est dû avant la conclusion d'un contrat	TVA : Taux en Vigueur 20 %
--	----------------------------

-LOCAUX COMMERCIAUX

8% TTC maximum sur le prix de vente

- AVIS DE VALEUR / ESTIMATION : 120 € TTC

-HONORAIRES DE LOCATIONS

Location	Honoraire rédaction d'acte et état des lieux d'entrée
LOCAUX A USAGE D'HABITATION	Studio -F2 : 10 € / TTC le m ² de surface habitable en zone tendue 1) Visite du logement 2) Constitution du dossier 3) Rédaction du bail 3 € / TTC le m ² concernant les Frais de réalisation de l'Etat des lieux d'entrée F3 -F4 /5 /6-pavillon : 8 € / TTC le m ² de surface habitable en zone tendue 1) Visite du logement 2) Constitution du dossier 3) Rédaction du bail 3 € / TTC le m ² concernant les Frais de réalisation de l'Etat des lieux d'entrée
LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL	30 % H.T du loyer total annuel Les honoraires sont à la charge du locataire